# AU PEUPLE DE LA GUYANE

Nous vous demandons de rentrer chez vous en paix.

Vous avez obtenu ce que vous avez demandé. Voici la lettre que nous avons en mains :

*Cayenne, 25 avril 1928.*

*Monsieur le Gouverneur,*

*Pour la santé de ma famille, compromise depuis lundi par les manifestations organisées devant ma maison ;*

*J'ai l'honneur de vous envoyer ma démission de Maire de la ville.*

*Agréez, je vous prie, mes salutations respectueuses.*

Signé : *GOBER.*

Pour copie conforme :
*Le Gouverneur,*
*Signé* : CAMILLE MAILLET

Le Gouverneur nous a donné au surplus sa parole d'honneur, dont nous n'avons pas le droit de douter, que dans les premiers jours de la semaine prochaine, le Conseil Municipal tout entier sera dissous, que des élections nouvelles seront faites et que le Bureau sera composé uniquement de personnalités administratives.

**Léonce Melkior**, doyen de la délégation.
**U. Bruere-Dawson ; A. Chebance ; R. D'Espaux ; A Darnal ; E. Gratien ; Helleux ; Ch. Henry ; Em. Joseph ; St-Hilaire Lucile ; Mennechey ; Millienne ; Marbot ; Nollier ; E. Prévot ; Quintrie ; Rambaud ; Rivierez ; St-Quentin ; Saccharin ; Sarragot ; Tell ; Vallette ; Zéphir.**

Impr.-Papet. E. Gratien & Cie - Cayenne

Image

## Au peuple de la Guyane

GOBER, EUGÈNE (1877-1946)

# Description

Image représentant la lettre de démission du maire de Cayenne, Eugène Gober, adressée au gouverneur de la Guyane en 1928.

# Informations

| | |
|---|---|
| **Extrait:** | AFFAIRE GALMOT () |
| **Provenances:** | Diocèse de Cayenne |
| **Base:** | Bibliothèque numérique Manioc |
| **Format:** | image/jpeg |

# Mots clés

POLITIQUE

AFFAIRE GALMOT

LETTRE

ELECTIONS

GOBER, EUGÈNE (1877-1946)

GALMOT, JEAN (1879-1928)

ADMINISTRATION COLONIALE

GUYANE FRANÇAISE

20E SIÈCLE

# Conditions d'utilisation

Domaine public

# Citer ce document

Gober Eugène, "Au peuple de la Guyane", . Extrait de: *Affaire Galmot*, GUYANE FRANÇAISE , , . Bibliothèque numérique Manioc consulté le 22 novembre 2026. Lien: HTTP://WWW.MANIOC.ORG/IMAGES/FRA111490021I1.

© Manioc 2022 - Tous droits réservés